

N° 2

---

# 17<sup>e</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à rendre obligatoire dans chaque association sportive la signature par les licenciés d'une Charte du respect de la personne pour combattre les discriminations liées à l'origine, la couleur, le sexe ou toute autre discrimination fondée sur des caractères illégitimes dans le sport.*

PRÉSENTÉE

par Méline COQUENTIN, Marisa DA SILVA, Mehdi DIAH, Alexis GEFFROY, Virgile MAFURIER, Kadjatou DIALLO, Océane FLOCH, Kalidiatou FOFANA, Jordan GROGNET, Shanna LEFRANÇOIS, Gwendal LEROY, Alexis LURIENNE, Aude MAURICE, Samir MERZOUK, Rayane NAZIL, Maéva NOUET, Tiffany PERCHEY, Léa SAGNET, Morgane SCHOLASTIQUE, Emeric SIMON, Maxime SOYEUX, Lauryne TIRON

Élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Pierre Bonnard  
de Vernon (Académie de Rouen)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans notre classe, aucun n'a la même couleur de peau. Nous avons des origines très différentes et nous représentons bien la société française dans toute sa diversité. À l'école, nous sommes tous égaux, mais nous constatons tous les jours qu'au dehors, des personnes subissent un traitement différent fondé sur leur couleur, leur nationalité, leur sexe ou le fait qu'elles soient homosexuelles. Ce problème est d'autant plus grave dans le sport, car selon la Charte Olympique, « la pratique du sport est un droit de l'Homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte (...) ». Que des personnes n'aient pas accès à un sport ou subissent des violences verbales ou physiques en pratiquant leur sport, à cause de l'une de ces raisons, nous révolte.

Ces discriminations dans le sport, certains élèves de la classe en ont déjà subies ou eux-mêmes fait subir. Elles s'installent dès le plus jeune âge à cause de l'exemple de certains adultes, que les médias relatent tous les jours : insultes ou même violences à caractère raciste ou homophobe lors de rencontres sportives, mais également discriminations envers les femmes dans certains sports. Le sport est largement médiatisé et de tels comportements ne font qu'inciter les spectateurs à la haine face à la différence et ancrer ces comportements dans les mentalités.

Le sport, à travers ses valeurs universelles de respect des règles communes, de coopération, de respect de l'adversaire, de dignité dans la victoire comme dans la défaite, se doit de lutter activement contre ces discriminations, en premier lieu parmi ses pratiquants.

Afin de prévenir et de combattre les discriminations raciales ou sexuelles dans le sport, nous proposons que chaque association sportive fasse signer une Charte du respect de la personne à ses nouveaux licenciés, charte qui définit les principes de respect de chaque personne avec ses différences, de lutte contre les discriminations raciales ou sexuelles, ainsi que les sanctions prévues pour le licencié et pour l'association sportive en cas de non-respect de la Charte.

PROPOSITION DE LOI

**Article 1<sup>er</sup>**

Chaque association sportive inclut la signature obligatoire d'une Charte du respect de la personne dans son règlement.

**Article 2**

Les associations sportives font signer la Charte du respect de la personne à chaque nouveau licencié. Pour les mineurs de moins de 16 ans, les parents qui en sont responsables signent la Charte en présence de leur enfant.

**Article 3**

Chaque manquement aux principes de la Charte est sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du licencié de l'association sportive et éventuellement une amende, selon la gravité de l'acte.

**Article 4**

En cas de non-respect de la Charte par les associations sportives elles-mêmes, les fédérations peuvent être saisies pour sanctionner l'association et la contraindre à changer ses pratiques.